

FOUILLES À NU
avant une 1^{re} visio-comparution
à Rivière-des-Prairies et Bordeaux

Début du processus de réclamation

Une **entente de règlement** est intervenue dans l'action collective qui contestait la légalité des fouilles à nu des personnes conduites aux établissements de détention de Rivière-des-Prairies et de Montréal (Bordeaux) pour les fins d'une première visio-comparution.

Qui est visé par cette entente?

Toute personne :

- 1) conduite aux établissements de détention de Rivière-des-Prairies ou de Montréal (Bordeaux) aux fins d'une première visio-comparution
- 2) entre le 11 octobre 2016 et le 20 mars 2020
- 3) fouillée à nu à l'établissement de détention avant la visio-comparution **et**
- 4) libérée le même jour par le Tribunal, avec ou sans conditions.

Que prévoit l'entente?

L'entente de règlement prévoit **un paiement de 7 650 000 \$** par le procureur général du Québec.

Chaque réclamant recevra une indemnité de 2000\$ pour chaque fouille à nu admissible. Si les sommes sont insuffisantes pour indemniser chaque réclamant admissible en fonction de ce barème, l'entente prévoit que la priorité sera donnée à compenser la première fouille à nu de chaque réclamant.

Ne sont pas visées les fouilles à nu pour lesquelles la personne n'a pas été libérée le jour même (incluant les situations où les conditions de remise en liberté n'ont pas été remplies le jour même).

Finalement, ne sont pas visées les fouilles à nu effectuées par les corps policiers.

Pour réclamer

Vous devez remplir le formulaire de réclamation en format électronique ou papier.

Le formulaire électronique est accessible sur la page web suivante : <https://proactio.ca/fouilles>.

Vous pouvez obtenir un formulaire de réclamation imprimé auprès de l'Administrateur des réclamations.

Vous devez faire parvenir votre formulaire de réclamation avant le **5 mars 2024**, peu importe que vous soumettiez votre formulaire en format électronique ou papier.

Contact de l'Administrateur des réclamations



Téléphone : 438-858-6342

Sans frais : 1-866-369-5118

Courriel : fouilles@proactio.ca

Site : <https://proactio.ca/fouilles>

N'hésitez pas à communiquer avec eux si vous désirez plus d'information.

STRIP SEARCHES
Before a 1st Video-Appearance
at Rivière-des-Prairies and Bordeaux

Beginning of the Claim Process

A **settlement agreement** has been reached in the class action which challenged the legality of strip searches of individuals taken to the Rivière-des-Prairies and Montreal (Bordeaux) detention centres for the purposes of a first video-appearance.

Who is concerned by this agreement?

All persons who were :

- 1) Brought for the purposes of a first video-appearance to the Rivière-des-Prairies or Montreal (Bordeaux) detention centres,
- 2) Between October 11, 2016 and March 20, 2020,
- 3) Strip searched at the detention centre prior to the video-appearance **and**
- 4) Released by the Court on the same day, with or without conditions.

What does the agreement provide?

The settlement agreement provides for a **payment of \$7,650,000** by the Attorney General of Quebec.

Each claimant will receive \$2,000 for each eligible strip search. If there is insufficient funds to compensate each eligible claimant based on this schedule, the agreement provides that priority will be given to compensating each claimant's first strip search.

This does not include strip searches where the person was not released the same day (including situations where the release conditions were not met the same day).

Finally, it does not cover strip searches conducted by police.

To claim

You must complete the claim form in electronic or paper format.

The electronic form is available on the following web page: <https://proactio.ca/fouilles>.

You may obtain a printed Claim Form from the Claims Administrator.

You must submit your Claim Form by March 5, 2024, regardless of whether you submit your Form electronically or on paper.

Contacting the Claims Administrator



Phone : 438-858-6342

Toll free : 1-866-369-5118

Email : fouilles@proactio.ca

Site : <https://proactio.ca/fouilles>

Do not hesitate to contact them if you need more information.